

## L'égalité contre la violence

Campagne nationale de prévention de la violence domestique, sexuelle et de genre

### OÙ DEMANDER DE L'AIDE SUIVANT LES CIRCONSTANCES ?

#### 1. En cas d'urgence

---

- numéro de téléphone **117** – Police
- [Maisons d'accueil](#) pour femmes et autres [refuges d'urgence](#)

#### 2. Aide, soutien et conseils

---

- numéro de téléphone **142** – le [service d'aide aux victimes](#) conseille gratuitement, de manière confidentielle et anonyme – dans toute la Suisse, 24 heures sur 24
- Centres de consultation **LAVI** et **SAVI** (aide aux victimes d'infractions)
  - [Canton de Berne](#)
  - [Canton du Jura](#)
  - [Canton de Neuchâtel](#)

Plus d'informations [ici](#)

#### 3. En milieu scolaire

---

- Canton de Berne : [Centre ACCESS](#)
- Canton du Jura : [Service d'aide et de conseil aux employés](#)
- Canton de Neuchâtel : [Accompagnement et prévention pour les écoles](#)

Ressources pédagogiques :

- Scolarité obligatoire, cycles 1 à 3 – [Santé mentale et droits de l'enfant](#)
- Scolarité postobligatoire, secondaire II – [Santé mentale](#)

#### 4. Médiation et gestion des conflits

---

En cas de difficultés relationnelles en milieu professionnel qui n'auraient pas pu se résoudre par l'écoute réciproque, l'échange et le dialogue, tout collaborateur ou toute collaboratrice a la possibilité de faire appel à un bureau externe spécialisé dans la médiation et la gestion des conflits. Ce dernier est chargé, en toute confidentialité, d'évaluer la situation avec la personne demanderesse avant d'entreprendre toute démarche (médiation, coaching individuel ou d'équipe, etc.). Les premiers entretiens sont pris en charge financièrement par l'institution.

Plus d'informations sur le dispositif de médiation mis en place à la HEP-BEJUNE [ici](#).